



Ecole F. Mitterrand-Portsall

Note d'informations aux familles



Sommaire:

Bonne rentrée

Administratif: documents et assurance

L'école: l'équipe, les horaires, les absences

La santé: protocole, maladie, poux

Vie de l'école: le conseil d'école, l'APE

Calendrier scolaire

Contacts:

02 98 48 79 74

Ec.0290829U@ac-rennes.fr

<http://www.ecole-francois-mitterrand-portsall.ac-rennes.fr>

Bonne rentrée!

Une nouvelle année commence dans notre école. Pour certains, il s'agit d'une première rentrée au sein de notre établissement, et nous leur souhaitons la bienvenue. Pour d'autres, c'est un environnement déjà connu... cela n'empêche pas de leur souhaiter une bonne rentrée.

Si l'épisode Covid semble derrière nous, l'école reste quand même soumise à un "protocole" allégé qui pourra évoluer selon le contexte. Lavage soigneux des mains et aération des locaux restent de mise.

Enfin, après la labellisation "Aire Marine Educative" de l'école en juin dernier, nous restons plein de projets. Continuer sur l'aire Marine évidemment, mais aussi un voyage scolaire pour les CE2-CM1 et CM2 si le contexte sanitaire le permet.

Durant le mois de septembre, chaque enseignante proposera des rencontres afin de présenter sa classe. L'école met aussi en place un espace numérique de communication (educartable) qui vous sera présenté plus précisément lors de ces réunions. N'hésitez pas à l'utiliser!

En attendant ces rencontres, l'équipe vous souhaite une excellente rentrée.

Sabrina Manuel, directrice de l'école.

Administratif

Documents de rentrée

Vous trouverez dans la pochette de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs incontournables à remplir et/ou à fournir et à rapporter au plus vite :

- La fiche individuelle de renseignements pré-remplie à vérifier et corriger EN ROUGE si besoin.
- L'attestation d'assurance.
- La fiche d'urgence entièrement remplie et signée.
- Droit à l'image

Assurance scolaire

Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- Responsabilité civile : couvre les dommages causés à autrui par votre enfant.
- **ET** Responsabilité Individuelle Accident (obligatoire pour toute sortie hors temps scolaire, et nous en ferons: couvre les dommages subis par votre enfant.)

L'école

Les enseignantes, enseignants, ATSEM, AESH

De nombreux adultes travaillent au quotidien auprès de vos enfants:

TPS/PS/MS Mme Oehler Sophie, ATSEM : Mme Thepaut Nathalie

MS/GS Madame Malabous Anne-Cécile ATSEM : Mme Arzel Manna AESH: Mme Guillou Isabelle

CP Mme Le Goff Sylvie

CE1-CE2 Mme Poullaouec Sylvie remplacée en début d'année par Mme Mullier Lucie

CE2 Mme Nicolas Christelle complétée par Natacha Simson

CM1-CM2 Mme Croguennec Anne AESH: Mme Lansonneur Corinne

CM1-CM2 Mme Travert Nathalie

Directrice : Sabrina Manuel, décharge de direction : le lundi et le vendredi après-midi.

Garderie et cantine: Mmes Metereau Cathy et Cornen Marie-Annick

La cantine et la garderie sont des services municipaux sous la responsabilité de la mairie qui gère aussi les inscriptions..

Merci de composer le numéro suivant pour ces services: 02 98 48 09 04 . Le personnel communal est joignable de 7h à 9h30 de 11h30 à 14h30 de 16h à 19h30.

Les horaires de l'école:

Lundis, mardis, jeudis, vendredis : 8 h45 à 12 h et 13h30 à 16h15

Entrée des élèves 10 minutes avant l'heure. Merci de respecter ces horaires.

Si vous avez besoin d'entrer dans l'école pendant le temps scolaire en dehors des heures d'accueil, sonnez sur le bouton Direction de préférence.

-

Les activités pédagogiques complémentaires auront lieu de 16h15 à 17h. Nous informerons les parents des élèves concernés.

Absence et sortie de votre enfant: important!

Si l'absence est prévue (hospitalisation, orthophoniste...), prévenez nous en amont en précisant le motif de l'absence et la date de retour prévue. Selon la durée, un document de demande d'absence exceptionnelle vous sera transmis.

Si l'absence est imprévue (maladie, ...) :

- Vous devez contacter l'école (par educartable ou par mail de préférence)
- Au retour de l'enfant en classe, merci de nous fournir une justification écrite.

Toute sortie d'élève sur temps scolaire nécessite de remplir une autorisation de sortie ayant valeur de décharge de responsabilité. **Aucun enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école sur le temps scolaire.**

En cas d'absences ou de retards répétés, la directrice en informe l'Inspectrice de l'Education Nationale qui signale aux services compétents de l'Inspection Académique.

La santé

Protocole sanitaire

L'accueil et les enseignements s'organisent selon quatre niveaux de circulation du virus: un niveau "socle" qui est celui en vigueur à la rentrée, puis 3 niveaux selon la situation.

Vous pouvez retrouver les modalités d'accueil et d'enseignement selon chaque niveau:<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>

Autres situations de maladie

Dans le cas où votre enfant est malade ou ne se sent pas bien, merci de le garder auprès de vous afin qu'il puisse récupérer au mieux et être soigné, surtout en cas de fièvre. Aucun traitement médical ne peut être donné à l'école (sauf cas particulier vu avec le médecin scolaire). En cas de maladie contagieuse, merci d'avertir l'école.

En cas de pathologie chronique (allergie, asthme, épilepsie...), aucun traitement ne peut être administré hors PAI. Merci de revenir vers la directrice en cas de création ou de réactualisation nécessaire.

Les poux

Aucun écolier n'est à l'abri des poux (et autres). Merci d'être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin, sa chevelure, la literie, le siège-auto,...

Pensez à avertir les enseignants si vous en faites l'observation, ainsi ensemble, nous pourrons limiter la prolifération des petites bêtes...

La vie de l'école

Accompagner les élèves à la piscine

Comme chaque année, nous avons besoin de parents pour accompagner les classes de CP et CE à la piscine. Une séance d'agrément sera proposée par l'Education Nationale à la piscine de Saint Renan le 14 septembre prochain.

Nous vous apporterons plus d'information très rapidement. L'agrément est valable 5 ans.

Sans parents agréés, nous ne pourrons pas aller à la piscine, merci à tous ceux qui pourront s'impliquer dans ce projet.

Le conseil d'école

Vous serez sollicités pour vous présenter comme parent représentant au conseil d'école. Le Conseil d'école se réunit chaque trimestre, soit 3 fois par an. C'est une réunion à laquelle participent les enseignants, un représentant de la municipalité, un conseiller municipal délégué à l'Éducation, les représentants des parents d'élèves, le DDEN (délégué départemental de l'Éducation Nationale) et éventuellement un représentant du périscolaire si le CE en fait la demande. A l'issue de chaque séance, un compte rendu commun est rédigé et affiché au tableau devant l'école. Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.

Les élections sont prévues le 7 octobre 2022.

L'Association de Parents d'Elèves

L'Association des parents d'élèves à deux objectifs:

- Organiser des manifestations afin de récolter de l'argent qui permet d'assurer la gratuité des activités réalisées par les enfants dans le cadre scolaire;
- Créer du lien et favoriser les échanges entre les parents.



L'APE communique les informations via les cahiers de liaison des enfants, le panneau d'affichage au portail de l'école, sur la page Facebook et par mail si vous nous autorisez à communiquer votre adresse dans la fiche de renseignement.

mail: ape.portsall@gmail.com

Calendrier scolaire

	ZONE A	ZONE B	ZONE C
	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Normandie, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Mercredi 31 août 2022		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : jeudi 1 ^{er} septembre 2022		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 22 octobre 2022 Reprise des cours : lundi 7 novembre 2022		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 17 décembre 2022 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 4 février 2023 Reprise des cours : lundi 20 février 2023	Fin des cours : samedi 11 février 2023 Reprise des cours : lundi 27 février 2023	Fin des cours : samedi 18 février 2023 Reprise des cours : lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 8 avril 2023 Reprise des cours : lundi 24 avril 2023	Fin des cours : samedi 15 avril 2023 Reprise des cours : mardi 2 mai 2023	Fin des cours : samedi 22 avril 2023 Reprise des cours : mardi 9 mai 2023
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 8 juillet 2023		

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
Les classes vaqueront le vendredi 19 mai 2023 et le samedi 20 mai 2023.

L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE VOUS SOUHAITE
une excellente année scolaire